

# CONCOURS PHOTO

## « MES 157 ARCADES »

### ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

L'Elan Gagnant organise un jeu concours sur Facebook et Instagram avec vote et comité de sélection gratuit et sans obligation ni coût de participation dans le cadre du concours de photo « Mes 157 Arcades » à l'occasion de la Journée Mondiale de la Photographie qui aura lieu le 19 août 2021 et qui se déroulera en ligne sur Facebook et Instagram jusqu'au 15 Août 2021 à minuit. Les gagnants seront annoncés le 18 août.

### ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu concours est public et ouvert à toutes personnes physiques, adultes ou enfants présentant une photo du centre commerçant de la ville de Louhans (71500)

Ce concours est limité à une participation par personne.

### ARTICLE 3 : MODALITE DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu concours, il faut :

- Envoyer une à trois photos à [elangagnant71500@gmail.com](mailto:elangagnant71500@gmail.com).
- En haute définition (full HD minimum : 1920px \* 1080px)
- Libre de droit (remplir le formulaire d'autorisation d'exploitation d'une photographie à des fins de communication sur le web et éventuellement sur papier.)
- **Représentative du « centre-ville commerçant »** (on entend par centre-ville commerçant, bien-sûr, que la photo rappelle le commerce, le contact, le savoir-faire, la convivialité, l'animation, la mise en scène ou tout autre idée se référant directement au centre-ville commerçant)
- Elle peut être originale, sérieuse, décalée, humoristique etc....

- Les drones ne sont pas exclus, à condition que la photo soit centrée sur le « centre-ville commerçant » (cela peut être une rue, un quartier, une place et bien d'autres choses encore.
- Sont exclues :
  - Les photos aériennes de toute la ville
  - Les photos montages de plusieurs photos (pour la photo principale du concours)

Il faut également joindre à cet envoi :

- Les coordonnées (dont une adresse mail et un numéro de téléphone qui serviront à contacter les participants vainqueurs)
- « L'autorisation d'exploitation d'une photographie »
- « L'autorisation parentale » si le/la participant(e) est mineur(e)
- « L'autorisation d'exploitation du droit à l'image » si des personnes figurent sur les photos.

Il est impératif d'envoyer l'ensemble des photos et informations au plus tard le 15 août 2021 à 23h59 (heure métropolitaine)

Toute participation envoyée après cette date ne pourra malheureusement pas être prise en compte pour ce jeu concours.

Après avoir reçu les informations ci-dessus au complet et vérifié que les photos soient en assez bonne qualité pour le concours, le/la participant(e) recevra un email de confirmation de participation via [elangnant71500@gmail.com](mailto:elangnant71500@gmail.com) .

Toutes les participations seront centralisées dans un fichier interne intitulé « jeu concours » et les informations reçues seront utilisées pour les publications sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram après la publication des photos.

Chaque jour à 11h30 les photos du concours seront publiées sur Facebook et Instagram, dans un souci d'équité, les votes les vendredi 6 et 13 août les photos seront publiées dans des albums, indiquant le nombre de vote déjà comptabilisés, pour permettre une meilleure visibilité des participants.

**Seul les votes** et non pas les votants seront comptabilisés car il est impossible de vérifier qu'un votant a voté plusieurs fois via différents comptes.

Si deux photos comptabilisent le même nombre de votes, ces dernières seront départagées par un comité.

Chaque gagnant sera averti par téléphone et par email aux vu des coordonnées fournies dans les modalités de participations.

## **ARTICLE 4 : LES RECOMPENSES**

Les lots distribués à l'occasion de ce tirage au sort sont les suivants :

- **Cinq bons d'achat d'une valeur de 50 euros**

Un gagnant ne peut pas cumuler plusieurs lots dans les différentes catégories recensées.

## **ARTICLE 5 : CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE**

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

## **ARTICLE 6 : DUREE DE L'OPERATION**

La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Il entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> août 2021 date du début de l'opération et se terminera le 15 août 2021 à minuit.

## **ARTICLE 7 : AUTORISATION DROIT D'UTILISATION ET DONNES PERSONNELLES**

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, nom de la structure photos dans le cadre de tout message de manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Seront joints à ce règlement.

- Une autorisation d'exploitation au droit d'image (si des personnes figurent sur les photos) (voir annexe 1)
- Une autorisation d'exploitation d'une ou plusieurs photographies (annexe 2)
- Une autorisation parentale si le/la participant(e) est mineur(e). (annexe 3)

Ces documents devront être remplis, signés, et renvoyés en même temps que les éléments mentionnés dans l'article 3 pour valider chaque participation et autoriser l'organisateur à réutiliser les sources photographiques à des fins de communications sur tout support.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations fournies lors des modalités d'inscriptions à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales par exemple dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique des fichiers et aux libertés).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des éléments le concernant le fichier. Chaque participant pourra également refuser d'être inscrit sur ce fichier.

Dans le cadre du Jeu, l'Élan Gagnant – en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles des participants pendant toute la durée du jeu, telles que ses noms, prénoms, pseudonymes et adresse mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »)

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec les gagnants, L'Élan Gagnant aura accès aux coordonnées personnelles des participants, du gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à la politique de confidentialité de l'Élan Gagnant, l'association organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre d'une injonction ou autre demande de telles autorités.

# Annexe 1

## Autorisation d'exploitation droit à l'image

Je .....

Demeurant à.....

Né(e) le .....

Nationalité : ..... A .....

Agissant en mon nom personnel.

**Autorise/Autorisons l'Elan Gagnant**, ses agents ayant droit à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication du jeu concours photo « Les 157 arcades » sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que tout autre article édité à la suite de cette opération de communication.

**Qui à lieu du 1<sup>er</sup> au 15 août 2021 sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.**

Cette autorisation emporte la responsabilité pour l'organisateur de l'Elan Gagnant de porter la fixation initiale de mon image toutes modifications adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. L'organisateur pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

- Pour une durée de 10 ans
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur tous les supports, matériels, et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies) catalogues et éditions diverses CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tous supports audiovisuels, notamment cinéma, TV et par tous les moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux etc.) Tous vecteurs de réception confondus (smartphone, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques) supports de communication interne, support de communication promotionnels (PLV, ILV, les campagnes d'affichage en tous lieux, toutes les dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.) Supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, T-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre/œuvre multimédia.

Je garanti n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit ayant pour objet ou effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à ..... Le ..... .....

(Nom, prénom, signature)

.....

## Annexe 2

### Autorisation d'exploitation d'une photographie

Objet de l'autorisation : photographie figurant en annexe ci-après dénommée « photographie »

#### Contexte :

L'Elan Gagnant est l'organisateur d'un jeu concours local sur Facebook et Instagram avec calcul des votes et comité de sélection gratuit et sans obligation ni coût de participation dans le cadre de l'opération « Les 157 Arcades » concours photo, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Photographie qui aura lieu le 19 août 2021 et qui se déroulera en ligne sur Facebook et Instagram jusqu'au 18 août 2021, date à laquelle seront annoncés les cinq gagnants.

#### Destination

La photographie a vocation à être exploitée et diffusée, notamment dans le cadre du jeu concours et des participations qui respecteront les modalités de participation et seront, de fait, acceptées pour être publiées dès le 1<sup>er</sup> août 2021 sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram de l'organisateur du jeu concours. La photographie a aussi vocation d'être exploitée et diffusée sur l'ensemble des canaux de communication existants de L'Elan Gagnant ainsi que tout autre support prévu ci-dessous.

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur .....

(Nom, prénom)

Né(e) le .....

A.....

Demeurant      au : .....

Téléphone : .....

Adresse email :

.....

1/ **déclare** et garantis être l'unique auteur de la photographie publiée sur l'Instagram et le Facebook sélectionnée dans le cadre du jeu concours ;

2/ **Déclare** et garantis être majeur et résider en France ;

3/ **Autorise** L'élan Gagnant à exploiter la photographie en tout ou partie seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

- Territoire : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias.

- Formats/ procédés/Moyens : en tous formats (dont notamment l'affiche grand format), par tous procédés et tous les moyens ;

- Sur tous supports sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier en affichage, édités par l'élan gagnant.
- Sur les nouveaux médias : sur l'ensemble du réseau internet en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de l'Elan Gagnant, en ce compris : sur les sites internet de L'Elan Gagnant ainsi que sur l'ensemble des sites communautaires de L'Elan Gagnant tel que le Facebook ou autre et sous toutes ses formes.

-Durée d'exploitation : trois ans à partir de la première diffusion publique de la photographie.

Il est expressément entendu que s'agissant du réseaux Internet, L'Elan Gagnant ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la photographie en dehors des pages ou sites officiels. La Photographie est donc susceptible d'être visible sur internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de L'élan Gagnant ne puisse être recherché et qu'aucune rémunération ne soit due.

4/ **Reconnais** que l'Elan Gagnant est autorisé à conserver et archiver les prises de vues d'ensemble du jeu concours représentant entre autres la photographie, notamment dans son fond photographique, ainsi que dans le cadre de la communication sur tous les supports précités pour la durée légale de protection des droit visés aux présentes.

5/ **Déclare** et garanti à l'Elan Gagnant à leurs cessionnaires ou ayants-droit, l'originalité de la photographie et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation de telle sorte que l'Elan Gagnant ne puisse en aucun cas être inquiété par des tiers et que leur responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation de la Photographie.

6/ **Déclare** et garantis notamment que la photographie ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tel que les droits de la propriété intellectuelle et droits de la personnalité. Je déclare et garantis notamment avoir obtenu l'accord écrit de toute personne étant reconnaissable sur la Photographie, je déclare et garantis avoir transmis un exemplaire dûment complété et signé de l'autorisation d'exploitation d'image de la personne photographe. En l'absence de fourniture d'une telle autorisation, je reconnais que ma sélection ne pourra être validée et renonce à toute action en ce sens.

Je garantis à l'Elan Gagnant leurs cessionnaires ou ayants-droit, contre toutes réclamations, poursuites ou autres actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet la Photographie.

7/ **déclare et garantis** que je n'ai jamais ou ne ferai jamais aucun acte susceptible de compromettre l'Elan Gagnant des droits qui lui sont accordés par la présente.

8/ **Déclare et garantis** qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté mettant en cause les droits sur la Photographie et consentis aux termes des présentes.

9/ **Reconnais** que l'organisateur sera libre et seul décisionnaire quant à la façon dont il souhaite exposer/diffuser la Photographie et quant au format, à la taille d'exposition/de diffusion de la Photographie dans le cadre de sa communication future et des photographies sélectionnées suite au concours. Aucun retrait d'autorisation ne sera possible et aucun recours, ni demande d'indemnisation ne sera recevable.

10/ **M'engage** à attendre l'annonce de la publication officielle le 19 août 2021 par l'Elan Gagnant avant de communiquer de quelque façon, que ce soit sur la photographie et /ou ma participation au jeu concours.

11/ **Autorise** gracieusement l'Elan gagnant, leurs cessionnaires et ayants droit à exploiter l'ensemble des attributs de ma personnalité (notamment mes nom, prénom, pseudonyme) dans le cadre de la communication relative au jeu concours et l'Elan gagnant, et ce sur tous supports dans le monde entier et pour une durée de trois (3) ans à compter de la première exploitation de la Photographie par l'Elan Gagnant.

La présente autorisation est soumise au droit français et aux juridictions compétentes de Nancy, le cas échéant.

Fait à ..... Le.....

En deux exemplaires originaux.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvée, bon pour accord »



## Annexe 3

# Autorisation parentale pour mineur pour participer au concours photo

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mère/ Père /Tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

À participer au concours photo « Les 157 Arcades »

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours

Fait à : .....

Le .....

Signature :